

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00014
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) : Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

(Signature of Pascal LOHR)

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00015
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)(s) : Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 Janvier 2020.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

(Signature of Pascal LOHR)

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 3
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00016
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(e)(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2017/02-019 en date du 20 février 2017,

Vu la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2019.121 du 09 septembre 2019 autorisant le Maire à déléguer sa signature pour les compétences déléguées par le conseil municipal, en particulier pour les marchés publics,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le MAIRE en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

6. Assurance : encaissements d'indemnités		
date	montant €	objet
03/02/2020	3187,08	honoraires avocat : affaire MIRANY
20/01/2020	1535,33	Sinistre poutre ancien musée KAYSERSBERG
31/01/2020	720,00	Complément sur sinistre dommages électriques BADHUS

4. Marchés publics				
lot	date	Aménagement des abords de la médiathèque	montant H.T.	Titulaire du marché
lot unique	28/01/2020	marché de base HT	287 777,25	ENTREPRISE TRADEC
		Option 1 HT voilage métallique dans le jardin	4 200,00	
		Option 2 HT réfection de murs existants	875,00	
		Option 3 démolition du mur béton existant et réalisation en lieu et place d'un mur en moellons issus de la dépose soignée du site sans suite CAO du 24.01.2020	0,00	
TOTAL H.T. marché de base + option 1 + option 2			292 852,25	

lot	date	Travaux d'extension et de transformation du musée Albert SCHWEITZER	montant H.T.	Titulaire du marché
00 Désamiantage	24/01/2020	Avenant n°1	6880,00	ENTREPRISE MADER
le montant du marché initial passe de 14 530,-€ HT à 21 410,-€ HT suite à des aléas et travaux supplémentaires nécessaires en cours de réalisation des travaux. Montant de l'avenant : 6 880,00 HT soit + 47,35 % du montant du marché de travaux initial.				

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00017
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
00-24252955-20200224-00017-13-00

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

VENTE D'UN VÉHICULE COMMUNAL

M. le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc. En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, M. le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un point pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le vendredi 21 février, à savoir :

- Le projet de cession d'un véhicule

M. LONGHINO Gilles, Conseiller municipal délégué à l'accessibilité, explique à l'assemblée que la Commune a reçu une proposition d'achat à hauteur de 9.000 € pour l'ancien véhicule de la section des sapeurs-pompiers de SIGOLSHEIM, véhicule qui n'est plus utilisé depuis le regroupement des casernes de pompiers.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales

VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un projet de rapport et de délibération le vendredi 21 février 2020

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal,

ENTENDU les explications de M. LONGHINO Gilles, Conseiller municipal délégué à l'accessibilité

VU le Code Général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L. 2211-1

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 relatif à la vente des véhicules communaux ;

VU la proposition d'acquisition du véhicule VPI (véhicule de première intervention) modèle 52AFA736L immatriculé DK-015-RJ par l'entreprise Gsell Jean-Richard et Fils, 34 route des Vins, 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE pour un montant total de 9 000 € ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE la proposition de M. le MAIRE d'examiner le point « projet de cession d'un véhicule » lors de la séance présente.

ACCEPTE de vendre le véhicule VPI modèle 52AFA736L immatriculé DK-015-RJ à l'entreprise Gsell Jean-Richard et Fils

DECIDE de fixer le prix de cession du véhicule à 9 000 € nets de taxes

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00018
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire.
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STANL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(e)on(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliane BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 18 février 2020

**REVERSEMENT DU DON DE 1000 € DU MARATHON DE COLMAR À 1 ASSOCIATION
CARITATIVE**

M. le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc.

En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, M. le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un point pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le vendredi 21 février, à savoir :

- La proposition de reversement du don de l'association « Courir solidaire » suite à la participation de la commune à l'organisation de l'édition 2019 du Marathon de Colmar à la ligue contre le cancer.

M. Jean-Jacques GSELL-HEROLD chargé des Activités associatives et des Evènements sportifs, explique à l'assemblée que l'Association « Courir Solidaire » qui organise le Marathon de Colmar a reversé à la ville 1000 € au titre de sa participation au déroulé de la manifestation 2019. La ville souhaite reverser à son tour cette somme à des associations caritatives locales.

Ainsi il est proposé cette année de reverser cette somme à la section du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales

VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un projet de rapport et de délibération le vendredi 21 février 2020

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE la proposition de M. le MAIRE d'examiner le point « reversement du don de l'association Courir solidaire à la section du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer » lors de la séance présente

DECIDE de reverser le don de 1.000 € reçu de l'association « Courir solidaire » organisant le Marathon de Colmar à La ligue contre le cancer – section du Haut-Rhin ;

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur le budget de la ville au compte 6574

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00019
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
.....

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Denoï KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRIKH

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 février 2020

EAU & ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire, est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 25 (23 présents + 2 procurations)

Mme Patricia BEXON, Adjointe aux finances, présente aux conseillers municipaux le récapitulatif des résultats du Budget Eau/Assainissement pour 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 de l'Eau & Assainissement a été rapproché du Compte de Gestion 2019 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	1 174 731,22	845 633,07	-329 098,15
Investissement	1 142 196,40	283 253,45	-858 942,95

Report des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)	0,00	632 520,57	303 422,42
Investissement (001)	0,00	430 405,07	-428 537,88

Soit un résultat global cumulé de 375 115,07

Rappelons que pour simplifier les opérations de transfert vers le SDEA, en particulier la gestion des restes à recouvrer, la facturation du second semestre 2019 sera réalisée par le SDEA désormais en

charge de l'eau et de l'assainissement à Kaysersberg Vignoble. Après l'adoption du compte administratif et la clôture du budget annexe, des écritures de régularisation interviendront pour transférer les excédents et ou déficits depuis le budget général vers le budget du SDEA.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14, VU l'élection par le conseil municipal de M Robert SCHELCHER, comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe eau et assainissement VU les délibérations N° 2019-00060 et 2019-00061 décidant le transfert de la compétence « Eau potable » et de la compétence « Assainissement » au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2020 VU l'arrêté inter-préfectoral du 30 décembre 2019 constatant l'adhésion de la commune de Kaysersberg Vignoble au SDEA ainsi que le transfert de la compétence « Eau potable » et de la compétence « Assainissement »

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Eau & Assainissement pour l'exercice 2019 ;

DECIDE de clôturer le budget annexe « Eau et assainissement » au 31.12.2019

DIT que les résultats seront repris au budget général

CHARGE M Robert SCHELCHER ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 3
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00020
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule DALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s), excuse(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 28 février 2020

CAMPING - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 25 (23 présents + 2 procurations).

Mme Patricia BEXON, Adjointe en charge des Finances, présente aux conseillers municipaux le récapitulatif des résultats du Budget Annexe du Camping pour 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Camping a été rapproché du Compte de Gestion 2019 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	164 966,29	198 352,35	33 386,06
Investissement	24 744,05	22 759,54	-1 984,51

Reports des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		6 841,23	40 227,29
Investissement (001)		73 948,24	71 963,73

⇒ soit un excédent global de 112 191,02

Restes à réaliser à reporter	Fonctionnement	Investissement	
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14
VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER comme président pour le vote du compte administratif du budget annexe du camping

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Camping pour l'exercice 2019 ;

CHARGE M. Robert SCHELCHER, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEEVE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00021
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
VERIFICATION DES SIGNATURES

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14
VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER comme président pour le vote du compte
administratif du budget annexe Régie communale

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN A VOIR DELIBERE

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget annexe Régie
communale pour l'exercice 2019 ;

CHARGE M. Robert SCHELCHER, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les
documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARADIN,
Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme
Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme
Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG,
M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

REGIE COMMUNALE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil
municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR,
quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 25 (23 présents + 2 procurations)

Mme Patricia BEXON, Adjoint aux finances présente aux conseillers municipaux le récapitulatif des
résultats du Budget annexe régie communale pour 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Régie Communale a été rapproché du Compte de
Gestion 2019 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance. Le Compte Administratif
présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	61 423,15	66 735,03	5 311,88
Investissement	14 866,00	26 454,01	11 588,01

Reports des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		6 856,65	12 168,53
Investissement (001)		22 536,69	34 124,70

→ solde cumulé des exercices : 46 255,72

Restes à réaliser à reporter	Fonctionnement	Investissement	Solde
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 2
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00022
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
PAR LE BUREAU D'ADRESSEMENT MAILLE

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule DALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Ellane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHIND, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLKUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

VILLE COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit en son sein son président pour l'adoption du Compte administratif et le Maire, Pascal LOHR, quitte la salle pour le vote du compte administratif et du compte de gestion.

M. Robert SCHELCHER est élu président pour l'adoption du compte administratif.

Le nombre de votants est de : 25 (23 présents + 2 procurations).

Mme Patricia BEXON, Adjointe aux finances présente aux conseillers municipaux le récapitulatif des résultats du Budget Ville pour 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 de la Ville a été rapproché du Compte de Gestion 2019 de M. le Comptable Public.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif présente les résultats suivants :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde annuel de gestion
Fonctionnement	6 590 370,81	7 940 945,63	1 350 574,82
Investissement	4 220 846,49	4 180 718,75	-40 127,74

Report des exercices précédents	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement (002)		697 458,30	2 048 033,12
Investissement (001)	24 283,64	0,00	-64 411,38

Solde 2019 (001) : 1 983 621,74

Par ailleurs, en section d'investissement, le compte administratif présente les restes à réaliser suivants, qu'il conviendra de reporter au budget primitif 2020 soit un montant global de restes à réaliser de 1 224 685,92 € :

Restes à réaliser en dépenses	1 224 222,83 €
Restes à réaliser en recettes	103 536,91 €

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2121-14, VU l'élection par le conseil municipal de M. Robert SCHELCHER, comme président pour le vote du compte administratif du budget Ville

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le Compte Administratif, ainsi que le Compte de Gestion, du budget ville pour l'exercice 2019;

CHARGE M. Robert SCHELCHER ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00023
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
VF04072015301MCA-0220M22006

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Demard CARABIN, Mme Myrtille PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

ProcuratIon(s) : Mme Evelyne NEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

CAMPING - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Camping pour l'exercice 2019,
Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Camping de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/19 de :	40 227,29 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/19 de :	71 963,73 €
Des restes à réaliser au 31/12/2019 de :	0,00 €

M. le MAIRE propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	BP 2020
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget Camping 2020 » soit un montant final de :	40 227,29 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget Camping 2020 » soit un montant final de :	71 963,73 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget Camping	0,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2020 au budget camping tels qu'ils figurent ci-dessus ;

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00024
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
P20-011701172020-00024-00024

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Président(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat ion(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

CAMPING VOTE BP 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

M. le MAIRE précise que le document budgétaire a été préparé en commission des finances le 11 février 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe « Camping », comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	212 000,00 €
	Recettes	212 000,00 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	110 000,00 €
	Recettes	110 000,00 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 2
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2020.00025
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNALES

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2020 au budget Régie communale tels qu'ils figurent ci-dessus ;

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

REGIE COMMUNALE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Régie communale pour l'exercice 2019,

Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Régie communale de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/19 de :	12 168,53 €
un résultat excédentaire d'investissement au 31/12/19 de :	34 124,70 €
Des restes à réaliser au 31/12/2019 de	0,00 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	BP 2020
Affectation du déficit de fonctionnement ci-dessus au chapitre 002 « excédent de fonctionnement reporté du budget régie communale 2020 » soit un montant final de :	12 168,53 €
Affectation de l'excédent d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 excédent d'investissement reporté du Budget régie communale 2020 » soit un montant final de :	34 124,70 €
Excédents de fonctionnement capitalisés à l'article 1068 au budget régie communale	0,00 €



Le Maire,
Pascal LOHR

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 39
En fonction : 39
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 2
Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00026
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
REF: 20190213-202000026-202000026

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Darnard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Ellane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDEULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

REGIE COMMUNALE VOTE BP 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

VU la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Mme Patricia BEXON, adjointe chargée des finances précise que le document budgétaire a été préparé en commission des finances le 11 février 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de voter le Budget Primitif 2020 du Budget annexe « Régie Communale », comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	77 600,00 €
	Recettes	77 600,00 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	57 600,00 €
	Recettes	57 600,00 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ;



Le Maire,
Pascal LOHR

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00027
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Séance du 24 février 2020

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents (e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - CULTURE ET LOISIRS

M. le MAIRE propose à ses Adjoints et Conseillers de présenter, à tour de rôle, les propositions de versement de subventions par domaine.
Il précise, par ailleurs, que les élus, membres des associations concernées, ne pourront, ni participer au débat, ni prendre part au vote.

Mme Hélène BOHN, adjointe chargée de la promotion culturelle et des animations, détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées à la culture et aux loisirs pour un montant de 27 230 €.

MM Benoît KUSTER, Michel BLANCK, Michel FRITSCH, Philippe TEMPE et Patrick SCHIFFMANN quittent ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 21 (19 présents + 02 procurations).

Entendu les explications de Mme Hélène BOHN,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
AAOK ORGUE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AAOK ORGUE	1 000,00	SUBVENTION PROJET
AMIS DU MUSÉE DU VIGNOBLE ET DU VIN D ALSACE ASSO	500,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMIS D ALSPACH ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMIS D ALSPACH ASSO	3000,00	SUBVENTION PROJET
JEUKADO ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JEUKADO ASSO	2 300,00	SUBVENTION PROJET

ART PUR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ART PUR ASSO	750,00	SUBVENTION PROJET
RENCONTRE ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LAVOIR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LAVOIR ASSO	1 280,00	SUBVENTION PROJET
LAVOIR ASSO	400,00	SUBVENTION PROJET
MARCHE DE POTIERS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NICKEL ASSO	4 500,00	SUBVENTION PROJET
NICKEL ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
NICKEL ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
ORGUES DE CHOEUR EGLISE STE CROIX ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KAYSERSBERG	1 500,00	SUBVENTION PROJET
VIDEO DE LA VALLEE DE LA WEISS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SIGO PLANCH ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SIGO PLANCH ASSO	1 800,00	SUBVENTION PROJET
COMITE DES FETES SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
COMITE DES FETES SIGOLSHEIM	800,00	SUBVENTION PROJET
KOM IN KB	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KOM IN KB	300,00	SUBVENTION PROJET
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE SIGOLSHEIM	600,00	SUBVENTION PROJET
SYNDICAT VITICOLE KBV	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT VITICOLE KBV	4 000,00	SUBVENTION PROJET
ELSAESSER BARBECUE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE HISTOIRE KIENTZHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020;

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 21	Dont présents : 19	Dont procurations : 2
POUR : 21	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 14
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00028
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat(i)on(s) : Mme Evelynne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Mme Patricia BEXON, adjointe aux finances, détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées à l'enfance, l'éducation et la jeunesse pour un total de 289 150 €.

Entendu les explications de Mme Patricia BEXON,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 289 150 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
1 2 3 SOLEIL ASSO	124 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ILE AUX ENFANTS ASSO	160 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE SIGOLSHEIM	800,00	SUBVENTION PROJET
ASSO FAMILIALE SIGOLSHEIM	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JOYEUX LUTINS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JOYEUX LUTINS ASSO	1 000,00	SUBVENTION PROJET
PREVENTION ROUTIERE SI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE - cotisation KI	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
PREVENTION ROUTIERE	150,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
USEP ECOLE GEILER	1 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES PETITS LOUPS	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES PETITS LOUPS	500,00	SUBVENTION PROJET

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020 ;

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 1
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00029
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présents (24) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - MUSIQUE

M. Benoît KUSTER, adjoint au maire, détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées à la musique pour un montant de 11 160 €.

M. Henri STOLL quitte ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 25 (23 présents + 2 procurations)

Entendu les explications de M. Benoît KUSTER,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 11 160 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
ECHO CHÂTEAU ACCORDÉON ASSO	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
HEMIOLE GROUPE VOCAL ASSO	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KAMELEON BIG BAND	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE SIGOLSHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE STE CECILE KIENTZHEIM	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
EMVK	7 860,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CHORALE ENTRE VIGNE ET CHANTS	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
STE MUSIQUE STE CECILE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020 ;

CHARGE M. le MAIRE de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00030
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
ENVIRONNEMENT

Mme Martine SCHWARTZ, adjointe au maire, détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées à l'environnement et l'espace rural pour un total de 52 550 €.

Entendu les explications de Mme Martine SCHWARTZ,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 52 550 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
ETANG 2 RIVIERES ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
APP LA TRUITE ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	450,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CLUB VOSGIEN ASSO	300,00	SUBVENTION PROJET
MOUCHE DE MAI ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT APICOLE KAYSERSBERG ET ENVIRONS ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SYNDICAT APICOLE KAYSERSBERG ET ENVIRONS ASSO	800,00	SUBVENTION PROJET
DIVERSES PERSONNES - AIDES RENOVATION DES MAISONS	20 000,00	AIDES RENOVATION DES MAISONS
DIVERSES PERSONNES - AIDES AUX ECONOMIES D ENERGIE	20 000,00	AIDES AUX ECONOMIES D ENERGIE
TEAM CORMORAN 68	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS	20 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020 ;

CHARGE M. le MAIRE de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00031
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliane BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ -
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

M. Philippe TEMPE détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées aux actions patriotiques pour un montant total de 1 400 €.

M. Michel FRITSCH quitte ensuite la salle.
Le nombre de votants est de 25 (23 présents + 2 procurations)

Entendu les explications de M. Philippe TEMPE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 1 400 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
ACVG SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AMICALE SOR ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SOUVENIR Français ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNCAFN KAYSERSBERG ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UIACL KAYSERSBERG ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
OFFICE NATIONAL DES ACVG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
UNC AFN KIENZHEIM ASSO	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020 ;

CHARGE M. le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 1
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00032
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
00130122012020020000000000000000

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Denoit KUSTER, Mme Héliane BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat ion(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliane BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(t)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - SOLIDARITÉ

Mme Marie Paule BALERNA, adjointe au maire détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées à l'action sociale et la solidarité pour un total de 94 890 €,

MM. Robert SCHELCHER, Michel FRITSCH, Henri STOLL quittent ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 23 (21 présents + 2 procurations).

Entendu les explications de Mme Marie Paule BALERNA,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 94 890 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
JARDIN SOLIDAIRE	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
LES FLAMMES ROUGES DU LALLI KI	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS SIGOLSHEIM AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SAPEURS POMPIERS KAYSERSBERG AMICALE	550,00	SUBVENTION PROJET
ASSO FAMILIALE KAYSERSBERG	800,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ASSO FAMILIALE KAYSERSBERG	1 520,00	SUBVENTION PROJET
ANCIENS DE KAYSERSBERG	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
COMITE DES PERS AGEES DE SIGOLSHEIM	200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUMELAGE KIENTZHEIM LIMERAY ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUMELAGE SIGOLSHEIM CUSSAC ASSO	550,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

JUMELAGE SIGOLSHEIM CUSSAC ASSO	3 000,00	SUBVENTION PROJET
PROVISIONS DIVERSES AIDES A VENIR TOUTES ACTIVITES CONFONDUES	6 000,00	SUBVENTION ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE
AMIS ALBERT SCHWEITZER ASSO	7 500,00	ENVOI CONTAINER
DONNEURS DE SANG SIGOLSHEIM AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
DONNEURS SANG KAYSERSBERG AMICALE	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
OEUVRES SOCIALES PERSONNEL MUNICIPAL	70 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION SECOURISTE KAYSERSBERG	300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
SECTION SECOURISTE KAYSERSBERG	500,00	SUBVENTION PROJET
UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	620,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2020 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2020 ;

CHARGE M. le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 23	Dont présents : 21	Dont procurations : 2
POUR : 23	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00033
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
102-31125245-202002240003300033

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL-HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurat ion(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ - SPORTS

M. Jean-Jacques GSELL-HEROLD détaille les subventions à verser en 2020 aux associations locales et extérieures liées au sport pour un total de 145 340 €.

M. Henri STOLL quitte ensuite la salle.

Le nombre de votants est de 25 (23 présents + 2 procurations).

Entendu les explications de M. Jean Jacques GSELL-HEROLD,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ATTRIBUE les subventions aux associations tel que proposé dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 145 340 € ;

ORGANISME	Accordé 2020	Type subvention
AQUA TEAM ASSO	1 500,00	SUBVENTION PROJET
AQUA TEAM ASSO	3 400,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KABCA ASSO	4 360,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
KABCA ASSO	65 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ESKAL B ASSO	1 120,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ESKAL B ASSO	500,00	SUBVENTION PROJET
FOOTBALL SRK ASSO	10 300,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB ASSO	6 460,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
JUDO CLUB ASSO	1 200,00	SUBVENTION PROJET
NATATION CLUB ASSO	7 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
NATATION CLUB ASSO	2 500,00	SUBVENTION PROJET
QUILLEURS AMITIE ASSO	1 600,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
QUILLEURS AMITIE ASSO	800,00	SUBVENTION PROJET
TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	3 000,00	SUBVENTION PROJET

TENNIS LES DEUX TOURS ASSO	4 520,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
TIR ASSO	1 000,00	SUBVENTION PROJET
TIR ASSO	560,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AS SIGOLSHEIM ASSO	1 200,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZTZEIM	3 520,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZTZEIM	18 000,00	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
CB KIENZTZEIM	7 800,00	SUBVENTION PROJET

PRECISE que le versement des subventions 2020 ne sera effectué qu'après transmission par l'association concernée, du procès-verbal de l'Assemblée Générale et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que du budget prévisionnel de l'exercice en cours;

PRECISE que le versement des subventions pour les projets 2019 interviendra après examen et approbation des pièces administratives et comptables justifiant de la réalisation effective du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au c/6574 du Budget Général Ville pour 2019 ;

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 25	Dont présents : 23	Dont procurations : 2
POUR : 25	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 1
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00034
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
RECUPREZ VOTRE RECU EN PRÉFECTURE

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Etienne STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelynne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif ville pour l'exercice 2019,

Considérant que la comptabilité est conforme au Compte de Gestion du Trésorier,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Budget Ville de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un résultat excédentaire de fonctionnement au 31/12/19 de :	2 048 033,12 €
un résultat déficitaire d'investissement au 31/12/19 de :	64 411,38 €
Un déficit des restes à réaliser au 31/12/2019 de :	1 120 685,92 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	BP 2020
Affectation de l'excédent de fonctionnement ci-dessus au chapitre « 002 excédent de fonctionnement reporté au Budget ville 2020 » soit un montant final de :	862 935,81 €
Affectation du déficit d'investissement ci-dessus au chapitre « 001 déficit d'investissement reporté du Budget ville 2020 » soit un montant final de :	64 411,38 €
Excédents d'investissement capitalisés à l'article 1068 au budget ville	1 185 097,30 €

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les affectations 2020 au budget ville tels qu'ils figurent ci-dessus.

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 2
Absents : 3

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00035
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 02 mars 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule DALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Elliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s) excuse(e)s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDEULRICH

Absent(e)s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

VILLE VOTE BP 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Mme Patricia BEXON adjointe chargée des finances, précise que le Débat d'Orientation budgétaire a eu lieu le 27 janvier 2020 et que la commission des finances s'est réunie pour préparer le budget sur lequel elle a statué le 11 février 2019.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de d'adopter le Budget Primitif « Ville », 2020 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Dépenses	7 641 105,82 €
	Recettes	7 641 105,82 €
Section d'INVESTISSEMENT	Dépenses	7 787 019,56 €
	Recettes	7 787 019,56 €

PRECISE que le budget susvisé est voté :

- par chapitres en section de Fonctionnement ;
- par chapitres en section d'Investissement ; avec les chapitres « opérations d'équipement »

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 22	ABSTENTIONS : 1 (M. Henri STOLL)	CONTRE : 3 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE
.....
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
.....
EXTRAIT N°2020.00036
du registre des délibérations du Conseil Municipal
.....
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Denoit KUSTER, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARADIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Ellane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Héliène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)s : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

CRÈCHE BRISTEL : VALIDATION DE L'APD ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération du 9 septembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le principe de la transformation de l'ancienne école maternelle Bristel afin d'y aménager des locaux adaptés pour la crèche Boucle d'or de Kayersberg.

Il est rappelé que la gestion des services à la petite enfance est une compétence intercommunale, toutefois, l'aménagement des locaux reste à la charge des communes d'accueil.

Un travail conjoint avec les salariés et le maître d'œuvre sur la base du programme élaboré avec l'ADHAUR permet de proposer un projet conforme aux attentes tant des utilisateurs que de la PMI.

Pour poursuivre, il convient de valider l'APS/APD afin que le maître d'œuvre puisse préparer le dossier de permis de construire ainsi que le plan de financement prévisionnel mis à jour afin d'engager les différentes demandes de subvention auprès de la CAF, de l'Etat (DSIL) et de la Région Grand Est.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la délibération du 9 septembre 2019 approuvant le principe de la transformation de l'école maternelle Bristel en crèche

VU le projet d'APS APD présenté par la maîtrise d'œuvre

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le projet d'APS /APD présenté par la maîtrise d'œuvre tel que présenté en annexe

APPROUVE le plan de financement mis à jour comme suit :

Dépenses		Recettes	
Nature	HT	Origine	HT
Travaux bâtiment option BBC	745 000 €	CAF PIAJE (8400 € / place)	277 200 €
Travaux extérieurs	- €	RGE - Redynamisat* bourg centre DSIL (30%)	150 000 €
		CD68 FAT (plafonné selon DSIL)	283 845 €
<i>sous total Travaux</i>	<i>745 000 €</i>		<i>45 875 €</i>
Honoraires MOE (13%)	96 850 €		
Autres prestations intel. (9%)	67 050 €		
Provision divers et aléas (5%)	37 250 €		
TVA	189 230 €	Autofinancement KBV	192 212 €
		FCTVA	186 248 €
Total TTC	1 135 380 €	Total	1 135 380 €

Pour information : total H.T. 946 150 €

RAPPELLE que, conformément à la délibération n°2017/02-019, M. le MAIRE est autorisé à demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de l'intégralité des demandes de subventions au profit de la Commune, dans quelque domaine que ce soit

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN
...
ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE
...
Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 2
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE
...
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE
...
EXTRAIT N°2020.00037
du registre des délibérations du Conseil Municipal
...
Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
...
Le 27 février 2020
...
VIA DOTELEC - S2LOW
...
V03-2020-020310-00037111-000

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuratorion(s) : Mme Evelyn MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE UL RICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

PROJET SCHWEITZER - TRANCHE N°2

M. Robert SCHELCHER, adjoint au maire, expose à l'assemblée :
la ville de Kaysersberg Vignoble a entamé une rénovation du musée Albert SCHWEITZER afin de créer un centre d'interprétation dédié à la figure du Docteur Albert Schweitzer consistant en la restauration de sa maison natale et l'installation pour partie en son sein et pour partie dans l'ancien musée Albert Schweitzer d'un espace de visite dotée d'une scénographie moderne.

Le programme des travaux consiste en la restructuration des bâtiments du musée Schweitzer au n°124 et 126 de la rue du Général de Gaulle ; la mise aux normes des bâtiments (accessibilité et sécurité), et enfin la création d'une nouvelle scénographie, autour de la thématique de la paix, en synergie avec le projet de Gunsbach.

Le projet SCHWEITZER a été découpé en deux tranches de travaux autonomes, la première étant le réaménagement du musée, et la seconde la scénographie et la muséographie. Les demandes de subventions pour la 1^{ère} tranche ont été entièrement traitées, il convient désormais de demander les subventions pour la 2^{ème} tranche du projet.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications de M. Robert SCHELCHER, adjoint au Maire

VU la délibération n°2018 du Conseil municipal du 05/11/2018 approuvant le plan de financement actualisé du projet SCHWEITZER

CONSIDERANT que le projet SCHWEITZER a été découpé en deux tranches de travaux autonomes, la première étant le réaménagement du musée, et la seconde la scénographie et la muséographie

CONSIDERANT que les demandes de subvention pour la 1^{ère} tranche ont été entièrement traitées

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous,

2^{ème} Tranche : Muséographie / Scénographie

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	
		Etat - DETR 2ème tranche (en cours)	non éligible
Travaux avec options (ADP)	500 000 €	Europe FEADER	18 000 €
		Collectivités territoriales :	
		- Région :	101 880 €
Maîtrise d'œuvre (+SPS/CT)	59 368 €	- Département (FAT)	200 000 €
Mission AMO	33 422 €	- Groupement de communes (EPCI, pays...)	15 000 €
Publications et concours	4 500 €	Sous-total Aides publiques	334 880 €
Provisions pour aîlés	52 186 €	- Fonds propres	284 586 €
TOTAL FRAIS DIVERS ^a	149 466 €	Sous-total Auto-financement	284 586 €
		Autres (a) : « crowdfunding », mécénat	30 000 €
TOTAL	649 466 €	TOTAL	649 466 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles aux dossiers de subvention et à l'exécution de la présente délibération,

RAPPELLE que conformément à la délibération n° 2016/07-146, monsieur le Maire est autorisé à demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de l'intégralité des demandes de subventions au profit de la commune, dans quelque domaine que ce soit,

CHARGE M. le MAIRE, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à ces décisions.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 22	ABSTENTIONS : 3 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI Mme Tiphaine BETTEMBOURG)	CONTRE : 1 (M. Henri STOLL)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Eus : 19
En fonction : 19
Présents : 24
Procurations : 2
Excuses : 2
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00038
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
VILLAGE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ACCEPTE d'échanger, une partie du chemin communal à Kientzheim d'une surface de 0,06 ares contre les parcelles n° 172 et n° 222 section 164.12 d'une surface totale de 0,06 ares appartenant à M. Joseph FRITSCH d'égale valeur.

PRECISE que cette vente se fera par acte notarié et que les frais y afférant seront à la charge de M. Joseph FRITSCH.

CHARGE M. le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 26	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire.
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuratlon(s) : Mme Evelyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 18 février 2020

ECHANGE DE PARCELLE VILLE/FRITSCH

Mme Martine SCHWARTZ, Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme rappelle que par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019, l'assemblée a décidé le déclassement du domaine public d'un chemin communal à Kientzheim en vue de procéder à un échange de parcelles avec Mr Joseph FRITSCH, viticulteur, sis 17, route du Vin à Kientzheim.

L'échange se matérialiser ainsi :

Emprises à acquérir par la commune :

- Une partie de la parcelle n° 172 section 164.12 d'une surface de 0,02 ares,
- Une partie de la parcelle n° 222 section 164.12 d'une surface de 0,04 ares,

Emprise à céder à M. Joseph FRITSCH :

- Une partie du domaine public – chemin rural macadamisé – d'une surface de 0,06 ares,

Le service des Domaines en date du 22/01/2020 a estimé la valeur de la partie du domaine public – chemin communal à 5 500 euros de l'are soit une valeur totale de 330 euros et celles du pétitionnaire des parcelles n° 172 et n° 222 section 164.12 à 5 500 euros l'are soit une valeur totale de 330 euros.

Il convient maintenant de délibérer pour autoriser l'échange.

VU l'avis des Domaines du 22/01/2020

VU la délibération du 18 novembre 2019 décidant le déclassement d'une portion de chemin communal d'une surface de 0,06 ares à

VU la proposition d'échange de M. Joseph FRITSCH



Le Maire,
Pascal LOHR

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 24
Procurations : 2
Excusés : 3
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2020.00039
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE
Le 27 février 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
VD-20170207-202000039-202000039-01

Séance du 24 février 2020

Le 24 février 2020, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire
Présent(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurator(s) : Mme Evlyne MEYER donne pouvoir à Mme Hélène BOHN, M. Gilbert MASSON donne pouvoir à Mme Isabelle SALVI

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès DENTZ, Mme Marine BORDE ULRICH

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 18 février 2020

PROJET D'ARMEMENT DES BRIGADES VERTES

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015.

Pour ces raisons, le syndicat mixte gérant le service souhaite fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi-automatique, conçu et fabriqué pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1^{er} janvier 2018, les gardes champêtres seront soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°. Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi

avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement je tenais à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil municipal

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU les articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

REFUSE l'armement des gardes champêtres de la Brigade verte du Haut-Rhin

CHARGE M le MAIRE de l'exécution de la présente décision

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 26	Dont présents : 24	Dont procurations : 2
POUR : 23	ABSTENTIONS : 3 (M. Gilbert MASSON M. Michel FRITSCH Mme Isabelle SALVI)	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Pascal LOHR